



AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE
DU BENIN EN FRANCE

SECTION CONSULAIRE

89 rue du Cherche Midi
75006 PARIS
Tél : +33 1 40 47 00 60
Fax : +33 1 42 22 39 19
Mail : consulat.paris@gouv.bj

L'Ambassadeur

Paris, le 18 NOV. 2024

N° 1482 /ABP/CM/S2

A

**Mesdames et Messieurs les
Consuls honoraires du Bénin**

Objet : Transmission de la note de service portant dématérialisation de trois services consulaires.

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint, pour prise en compte, la note de service signée le 03 octobre 2024 par le Ministre des Affaires étrangères portant dématérialisation du laissez-passer, de la procuration et de l'autorisation parentale.

Ces prestations sont désormais exclusivement accessibles en ligne depuis :

- **le site de prestations consulaires de l'Ambassade du Bénin à Paris**
<https://rendez-vous.benin-ambassade.fr/>
- **le Portail National des services publics**
<https://www.service-public.bj/>

Je vous prie d'agréer, **Mesdames et Messieurs**, l'assurance renouvelée de ma considération distinguée.

P.J. : 01



Corinne BRUNET



Le Ministre

Cotonou, le 03 OCT 2024

N° 033 - C / MAE/DC/SG/SG/DGACBE/DSI/SP-C

NOTE DE SERVICE

Dans le but de rapprocher l'administration publique des Béninois de l'extérieur, le Ministère des Affaires étrangères, à travers le Projet IDiaspora exclusivement dédié à la diaspora béninoise, procède à la dématérialisation progressive des services consulaires au niveau des Postes diplomatiques et consulaires.

A cet effet, pour compter du jeudi 03 octobre 2024 à 00 heures, les prestations ci-après seront accessibles en ligne sur le site idiaspora.service-public.bj. Il s'agit de :

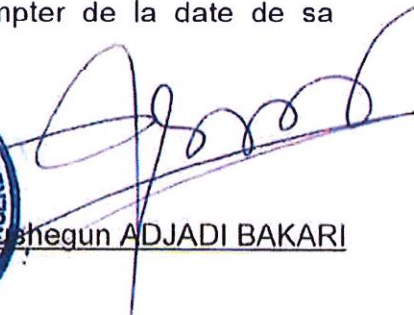
- procuration ;
- laissez-passer (personne physique) ; et
- autorisation parentale.

Le tarif de ces prestations est fixé à dix mille (10.000) francs CFA, soit environ seize (16) euros et dix-huit (18) dollars américains, selon la devise de paiement choisie par le demandeur.

L'accès à tout service consulaire reste subordonné à l'immatriculation consulaire, dont les formalités sont gratuites sur la plateforme.

La présente note de service prend effet pour compter de la date de sa signature.




Oushegun ADJADI BAKARI